

**PROCÈS-VERBAL  
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU  
TENUE AU 102, RUE DE LA FABRIQUE  
LE 29 JUIN 2022**

Sont présents:

Mesdames Nathalie Delmaire, Mélina Le Blanc, messieurs, Réal Déry, Alain Durand, Denis Huberdeau siégeant sous la présidence de monsieur Alain Desrosiers.

Est également présent:

Monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

Est absent;

Monsieur John Bradley.

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Nathalie Delmaire et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que proposé.

**ACCEPTATION DU RAPPORT DU 25 MAI 2022**

Il est proposé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le rapport du 25 mai 2022 soit accepté tel que rédigé.

**DEMANDE À LA CPTAQ; FRANCE JEANNOTTE**

Considérant la demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec de madame France Jeannotte relativement à l'aliénation au lotissement de lot 5 310 634 et le lot 5 310 661 du cadastre du Québec ;

Considérant que cette demande est conforme à la réglementation;

Considérant que cette demande ne cause aucun préjudice à l'agriculture;

Il est proposé par monsieur Alain Durand, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

Monsieur Réal Déry s'est retiré du processus décisionnel de cette demande.

**P.I.I.A. SIMON ARCHAMBAULT  
AGRANDISSEMENT ; LOT 5 311 091**

Considérant la demande de monsieur Simon Archambault relativement à l'agrandissement de la résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 091 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que le plan respecte les critères du règlement sur les P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Denis Huberdeau et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

**P.I.I.A. MATHIEU HUBERDEAU  
AGRANDISSEMENT ; LOT 5 311 713**

Considérant la demande de monsieur Mathieu Huberdeau relativement à l'agrandissement de la résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 713 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que le plan respecte les critères du règlement sur les P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par madame Nathalie Delmaire et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

Monsieur Denis Huberdeau s'est retiré du processus décisionnel de cette demande.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Mélina Le Blanc et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 21h00

Yvon Tardy  
Secrétaire du comité et  
Directeur des services techniques

Alain Desrosiers  
Président du comité  
Consultatif d'urbanisme